

Sommaire

Introduction : <i>la démocratie, nécessairement directe</i>	11
Christophe Derenne	
L'idée : <i>tous gouvernants !</i>	21
Olivier Petit	
La réaction : <i>entretien avec Marius Gilbert</i>	49
Patrick Dupriez	
Le point sensible : <i>en Suisse, la majorité a toujours raison (?)</i>	65
Caroline Sägesser	
Mes notes	74
La carte blanche (à la génération d'après)	93
Isayah Ijaz	
L'œil de Lewis Trondheim	98
Ailleurs, c'est déjà possible	105
Le chiffre : 22	111
Clin d'œil à l'histoire : <i>le projet de Constitution de Condorcet</i>	115
Olivier Petit	
Trois propositions concrètes	123
Sept livres pour aller plus loin	136



Christophe Derenne

De nationalités belge et suisse (République et canton de Genève), économiste de formation, il est directeur d'Etopia, qu'il a fondé en 2004. Il a coordonné de nombreux processus de participation citoyenne dans les années 90' : Cours Méta, Agoras et Assises de l'enseignement, Cafés politiques, États généraux de l'écologie politique. Et a notamment co-écrit avec Olivier Petit, son « double philosophique », *L'écologie politique à partir de Hannah Arendt. Sur la condition humaine* (Revue Etopia n° 12, 2013).

Introduction :

la démocratie,
nécessairement
directe

« C'est une bien étrange évolution qui a progressivement fait de la « démocratie représentative » l'unique forme imaginable de démocratie, laissant de côté une très longue tradition de pratiques et de pensée qui, tout au contraire, insistait sur le caractère nécessairement direct d'une démocratie. Cornelius Castoriadis a constamment rappelé ce sens originel de la démocratie, en se référant souvent à l'Athènes antique bien sûr, mais en signalant également les nombreux exemples d'institutions démocratiques au sein même de la modernité, du développement du mouvement communal médiéval jusqu'aux manifestations démocratiques au sein du mouvement ouvrier, notamment sous la forme des conseils. [...] Il ajoutait que "la seule forme totale de la démocratie est la démocratie directe" puisque "décider de qui doit décider n'est déjà plus tout à fait décider". Pour lui, les systèmes politiques contemporains, qu'il s'agisse des "démocraties libérales" de l'Ouest ou des "démocraties populaires" de l'Est, n'étaient donc nullement des démocraties, mais, s'agissant des premières, des "oligarchies libérales", les secondes n'ayant été que des exemples plus ou moins perfectionnés de capitalisme bureaucratique ».¹

1. Antoine Chollet, *Réflexions sur la démocratie directe en Suisse*, in *Autonomie ou barbarie. La démocratie radicale de Cornelius Castoriadis et ses défis contemporains*, sous la direction de Manuel Cervera-Marzal et Eric Fabri, p. 265.

Oui, la Suisse a à nous apprendre

Belge et suisse (mais n'ayant habité qu'en Belgique), j'ai toujours été étonné d'entendre que le système helvétique, articulant démocratie représentative et directe, était considéré dans les pays voisins comme une variante parmi d'autres des régimes politiques possibles, voire une simple curiosité folklorique, forcément inapplicable ailleurs. Ces Suisses sont si particuliers.

Nous sommes pourtant là devant un système bien rodé, peaufiné, expérimenté par des millions de personnes depuis bientôt deux siècles. Et dans un pays à la taille et la complexité similaires à celles de la Belgique. Un régime politique où la démocratie représentative, c'est-à-dire ses élus et ses partis, est bien présente aux manettes de la décision publique. Vous savez, celle qui nécessite que des milliers de décisions soient prises toutes les semaines au travers du pays.

Mais ces représentants y sont encadrés par de robustes mécanismes de démocratie directe. Comme encastrés dans la souveraineté du peuple, au bain-marie des votations, forcés à trouver des consensus. Initiatives populaires et référendums obligatoires ou facultatifs y constituent un épais portefeuille de droits politiques pour les citoyens, inscrits dans la Constitution. Droits politiques ? Cette notion est tellement vide ailleurs, dans les démocraties représentatives, qu'elle en est presque incompréhensible. Quand on en parle, on s'entend répondre : « Mais c'est quoi des droits politiques ? »

Alors, certes, cette démocratie helvétique est certainement perfectible. Et elle ne résout pas tous les problèmes. Mais elle permet qu'ils soient tous traités et que ses institutions représentatives soient habitées, c'est-à-dire qu'elles prennent tout leur sens et leur légitimité. Mais plus fondamentalement, les Suisses – sans toujours bien s'en rendre compte – y *sont* leur propre système politique. En Belgique, comme presque partout ailleurs, la politique est une affaire éloignée, une sphère d'activités séparée, une chose extérieure à la vie de la plupart des gens. Perçue de façon croissante comme incompréhensible, inintéressante, même répugnante. Perçue de façon croissante comme incompréhensible, inintéressante, et dont il faut se méfier².

Un système à secouer, voire conspuer de l'extérieur. Or, en Suisse, il n'y a pas de « fossé béant » entre les citoyens et les politiques, pas de défiance vis-à-vis des institutions démocratiques, pas de « crise de la représentation ». On participe à la décision. On exerce ses droits. On

2. Voir la chute libre de *la confiance dans les institutions politiques (2003-2023)*, Baromètre social de la Wallonie, IWEPS, février 2024.

peste, parfois, mais on «tient» ses représentants. Et on assume les décisions : on les a prises ensemble. En Suisse, les institutions politiques sont l'affaire des citoyens.

Ouvrons les yeux : rien, si ce n'est le poids des préjugés élitistes qui ont marqué notre histoire politique, n'oblige à réduire l'immense majorité des citoyens au rôle de spectateur de la démocratie représentative. Adapter des dispositifs de démocratie directe (et y adosser des démarches délibératives et de participation citoyenne) à nos contextes communaux, régionaux, nationaux et européens, certes bien différents, n'est sans doute pas facile, mais en quoi relèverait-il de l'impossible³ ? Une démocratie approfondie, directe – elle existe en Suisse – est possible partout.

Elle constitue d'ailleurs à nos yeux la seule voie à même de surmonter la crise de nos démocraties représentatives. Celles-ci, vouant les colères sociales à exploser de plus en plus souvent dans les rues, risquent de se montrer bien faibles devant la montée des extrêmes, de l'illibéralisme et de l'autoritarisme.

Enfin, par sa légitimité forte, la démocratie directe nous paraît aussi la voie la plus prometteuse pour intégrer – enfin – le souci du long terme dans la décision publique. La confiance envers les institutions politiques et la transparence des informations augmente en effet les chances de mettre en place des lois pour la lutte climatique et contre l'effondrement de la biodiversité⁴.

Spectateur ou acteur de sa vie (politique) ?

Ce n'est pourtant pas seulement pour améliorer l'efficacité des décisions collectives où intégrer l'enjeu Ecologique que la démocratie gagnerait à être approfondie. Le politique n'est pas qu'un système en interaction plus ou moins forte avec d'autres systèmes (économique, social ou environnemental).

C'est aussi le champ où s'exprime le vouloir vivre ensemble d'une communauté, son pouvoir en commun, sa liberté d'inventer demain, ensemble. Dans cette perspective, l'enjeu de la démocratie, c'est tout d'abord le renforcement d'un

3. Ainsi, les consultations populaires d'initiative populaire sont petit à petit introduites dans la Constitution, puis dans les législations wallonne et peut-être bruxelloise, suite à de longs combats menés en bonne partie par des Ecologistes comme Stéphane Hazée et John Pitseys. Elles ne sont évidemment qu'un tout petit premier pas (consultatif) vers la démocratie directe (décisionnelle).

4. *Governing for Future Generations : How Political Trust Shapes Attitudes Towards Climate and Debt Policies*, M. Fairbrother, G. Arrhenius, K. Bykvist, T. Campbell, *Frontiers in Political Science*, 2021.

sentiment d'appartenance au champ politique et à des fondations communes. Et il sera d'autant plus solide qu'il y aura plus d'individus impliqués, se reconnaissant dans leurs institutions politiques. Le défi est, dès lors, l'élargissement de la pratique politique elle-même, la stimulation de l'implication citoyenne, permettant au plus grand nombre de participer aux activités de discussion et de décision⁵. Faire en sorte que chacun puisse agir en tant que citoyen dans l'espace public.

Tout au fond, l'*action politique*, en démocratie, vaut aussi pour elle-même, en tant qu'*exercice collectif de la liberté*, exactement comme le soutenait Hannah Arendt. Exercer son libre arbitre, en commun, n'est-ce pas, d'ailleurs, une des motivations sous-jacentes de ceux qui font de la politique et ce qui rend cette activité si passionnante ? Bien qu'elle soit souvent cachée par les autres motivations mises habituellement en avant (les valeurs pour lesquelles chacun milite dans un courant politique particulier).

Dans cette optique, la responsabilité du système politique ne réside pas dans un appel incantatoire à une citoyenneté active, mais dans la mise en œuvre d'institutions politiques la rendant possible, en leur sein, pour le plus grand nombre. Autrement dit, un régime de démocratie plus directe. C'est le débat qu'ouvre grand ce livre.

Croiser les regards

L'ouvrage démarre par un texte d'Olivier Petit [page 14], qui en expose la thèse principale : l'approfondissement radical de nos démocraties passe par des dispositifs de démocratie délibérative et surtout, directe.

Marius Gilbert, fort impliqué dans la démocratie délibérative (le panel « We need to talk »), y réagit dans une longue interview. Dans la foulée, Caroline Sägesser éclaire quelques questions que l'on pourrait se poser sur la démocratie directe suisse. Le jeune Ysayah Isaj raconte ensuite son expérience vécue au cœur d'une agora. Puis, tout au long des pages, s'égrènent des informations pratiques – ou historiques – sur les dispositifs d'initiative populaire et de référendums. Des pages truffées d'illustrations malicieuses de Chappatte, l'Helvète dessinateur de presse, et de l'inénarrable Lewis Trondheim croquant, en creux, le propos du livre. Enfin, cet ouvrage se termine par trois propositions précises pour réencaster, progressivement, nos étroites démocraties représentatives dans une démocratie directe, plus forte.



Olivier Petit

Philosophe, haut fonctionnaire, directeur de cabinet adjoint de plusieurs ministres Écologistes, chercheur associé et formateur Etopia, il s'est spécialisé sur la question démocratique, à partir des œuvres de Hannah Arendt et de Cornelius Castoriadis.

L'idée :

**tous gouvernants !
Pour des mécanismes
de démocratie directe**

« Pas d'exécution des décisions sans participation à la prise des décisions⁶ » ! Voilà le principe de base d'une société véritablement démocratique. Un principe qui exprime la valeur à accorder à l'autonomie, individuelle et collective, au cœur de la dignité humaine⁷.

En effet, l'être humain, être sensible, doué de raison, doit pouvoir délibérer et décider, lui-même et avec les autres, des orientations et actions de sa vie. Et cela vaut pour tous les lieux où des personnes prennent des décisions qui ont un impact sur d'autres : qu'il s'agisse d'une entreprise, d'une institution ou encore d'une association. Ce texte se préoccupera essentiellement de la sphère publique : l'espace des décisions politiques où s'exerce explicitement le pouvoir de faire des lois et de gouverner la société. La thèse que nous soutenons est que la sphère publique devrait être le lieu où les citoyens donnent du sens à leur avenir en commun, en élaborant des projets collectifs correspondant à leurs aspirations. Autrement dit, le pouvoir de faire des lois – et par là de gouverner la société – doit être nettement plus partagé qu'aujourd'hui.

Entendons-nous d'abord sur les mots : démocratie représentative versus démocratie directe

Dans une discussion, il est impossible de se comprendre vraiment si l'on ne donne pas le même sens aux mots les plus importants. Certains jouent d'ailleurs parfois sur l'ambiguïté ou la polysémie des mots pour obtenir une approbation de façon trompeuse. C'est tout particulièrement le cas avec le terme « démocratie », car il véhicule des aspirations multiples : à l'égalité, à la liberté ou à la souveraineté populaire. Toutes susceptibles de séduire le plus grand nombre⁸.

6. C. Castoriadis, *Fait et à faire*. Les carrefours du labyrinthe-5, Seuil, 1997, p. 88.

7. Merci à Christophe Derenne d'avoir pris l'initiative de ce livre et d'avoir suscité ce texte plaidant pour une démocratie plus directe. Cela fait plus de trente ans que nous partageons amicalement cette conviction et que nous espérons la voir se concrétiser un jour.

8. Francis Dupuis-Déri, *Démocratie. Histoire politique d'un mot, aux Etats-Unis et en France*, Montréal, Lux Editeur, 2016.

C'est pourquoi nous proposons de distinguer fortement ici, de façon volontairement provocatrice, la « démocratie représentative » et la « démocratie directe ». La première désigne le régime politique tel que nous le connaissons en Belgique, qui se caractérise notamment par la reconnaissance de droits fondamentaux aux citoyens, mais un nombre très limité de droits politiques : seuls des représentants élus à échéances régulières peuvent exercer le pouvoir de décision sur les affaires publiques, au travers d'assemblées délibératives (dont découlent des exécutifs).

La seconde est un peu plus compliquée à présenter. D'une part, une démocratie « directe » désigne un idéal de démocratie véritable, radicale, contrairement à la démocratie représentative, c'est-à-dire délégative. D'autre part, cette notion désigne aussi un projet toujours inachevé, qui n'ignore pas les contraintes qui « touchent à la psychologie humaine et à la question de la faisabilité sociale⁹ ». La démocratie directe visera donc l'idéal démocratique tel qu'on peut le réaliser dans les conditions actuelles, compte tenu des nombreuses expériences concrètes qu'il a inspirées.

Nous développerons dans un premier temps (1) le sens et la valeur du projet de démocratie directe en distinguant (1.1) sa valeur intrinsèque et (1.2) sa valeur instrumentale. Nous décrirons ensuite (2) deux obstacles majeurs à ce projet. D'une part (2.1), nous insisterons sur la sacralisation de la concurrence économique par les règles européennes et l'impuissance démocratique qu'elle engendre. D'autre part (2.2), nous soulignerons le « dogmatisme » représentatif de la Belgique, à savoir son incapacité à faire évoluer ses institutions politiques pour y inclure des mécanismes de démocratie directe. Nous mentionnerons alors quelques arguments fréquents contre ceux-ci et les réponses que l'on peut y apporter. Nos deux questions centrales seront ensuite : (3) quelle nouvelle architecture politique permettrait aux citoyens de pouvoir donner eux-mêmes, plus directement, du sens à leur avenir ? Tout en reconnaissant les apports potentiels de dispositifs recourant au tirage au sort ou s'appuyant sur des assemblées citoyennes décisionnelles, nous insisterons surtout (4) sur le fait que les votations populaires, comme on les trouve en Suisse, doivent être les murs porteurs de cette nouvelle architecture. Enfin (5), nous aborderons la question des stratégies qui pourraient permettre à l'architecture d'une démocratie directe de voir effectivement le jour.

1. Sens et valeur d'une démocratie directe

1.1. *Une valeur propre incomparable*

Nous venons d'indiquer ce qui donne sa valeur propre, intrinsèque, du point de vue de la dignité humaine, à une démocratie véritable. De ce point de vue, notre régime politique actuel n'accomplit pas les valeurs démocratiques fondamentales que sont « la responsabilité, l'égalité et l'autonomie¹⁰ ». Tout d'abord, il concentre le pouvoir formel d'initiative et de décision dans les mains des gouvernants, réduisant l'immense majorité à l'inexpérience politique et au sentiment d'impuissance dans les affaires publiques. La politique est chose lointaine, une sphère d'activité séparée et, pour beaucoup, incompréhensible et en tout cas, décevante et très éloignée de leurs préoccupations. Ensuite, la capacité d'influencer les décisions que prennent les gouvernants est de toute évidence très inégalement répartie : elle est surtout corrélée au pouvoir économique dont on dispose. Enfin, les citoyens n'éprouvent pas réellement leur autonomie collective, c'est-à-dire le sentiment de vivre selon des règles « codécidées », ou du moins dans lesquelles ils pourraient reconnaître le résultat d'un processus délibératif, équitable, transparent et participatif.

Or, ces valeurs sont fondamentales pour une vie humaine sensée dès lors que nous comprenons notre véritable condition : une « société autonome est une société qui, consciente de son auto-institution, ne cesse de s'interroger sur le sens de celle-ci et d'en reprendre l'élaboration ; une société consciente que le pouvoir ne provient que d'elle-même et qu'il est affaire de tous¹¹ ».

Nos institutions reposent en effet sur un abîme qui nous est difficilement perceptible, celui de leur fondement incertain. Elles n'ont pas d'origine extra sociale et transcendante : elles sont œuvre humaine de part en part. Leur puissance ne vient que du collectif que pourtant elles structurent et font exister. Elles ne tiennent que par la croyance intériorisée par chacun en leur valeur. C'est bien cela que les expériences révolutionnaires font voir (dont les exemples parfaits sont les révolutions américaine et française au XVIII^e siècle) : lorsque les institutions fondamentales de la société suscitent l'indignation collective, le collectif les change fortement.

10. Joshua Cohen et Archon Fung, *Le projet de la démocratie radicale*, Revue Raisons politiques, n°42.

11. C. Castoriadis, cité dans *Autonomie ou barbarie*, ouvrage collectif sous la direction de M. Cervera-Marzal et E. Fabri, Le passager clandestin, 2015, p. 37.

En dehors de ces périodes extraordinaires, l'abîme est recouvert d'un voile d'ignorance. Nos institutions nous apparaissent alors extérieures à nous-mêmes, surplombantes, évidentes, non modifiables. Bref, hors de notre portée. Les hiérarchies qu'elles instaurent semblent « naturellement » nécessaires. Or, l'origine sociale de nos institutions implique en réalité que chaque membre du collectif a sur elles, par principe, autant de droits que les autres (et la même faculté de les changer) puisqu'aucune hiérarchie ne préexiste à leur création.

Les démocraties représentatives ne soulèvent légèrement ce voile que le temps d'obtenir, au travers de l'élection, le consentement populaire aux institutions et aux pouvoirs institués. Malgré l'imaginaire démocratique qu'elles mobilisent, elles nous commandent de « consentir au pouvoir plutôt qu'y accéder¹² ». Commentant la célèbre définition de Lincoln de la démocratie comme « gouvernement du Peuple, par le Peuple, pour le Peuple », Hannah Arendt estimait que la réalité des démocraties représentatives contemporaines est plutôt celle d'un gouvernement du peuple « par une élite issue du peuple », qui gouverne « au moins en principe, dans l'intérêt du plus grand nombre ».

L'« élite issue du peuple » a remplacé les élites prémodernes de la naissance et de la richesse ; nulle part elle n'a permis au peuple en tant que tel de faire son entrée dans la vie politique et de devenir partie prenante aux affaires politiques¹³.

1.2. *Une valeur instrumentale supérieure*

La valeur instrumentale d'un régime politique désigne une capacité à apporter des réponses efficaces aux problèmes sociétaux les plus importants. Concentrons-nous sur deux des problèmes majeurs auxquels nos sociétés sont aujourd'hui confrontées : la destruction des bases écologiques de la vie et la précarisation d'un nombre croissant de citoyens. Nous n'allons pas aligner ici les constats, largement documentés par ailleurs, relatifs à ces deux enjeux cruciaux. Plutôt que de décrire les effets, insistons sur les causes. En l'occurrence, combien le pouvoir politique est aujourd'hui contraint par la puissance des intérêts économiques et financiers,

12. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Calmann-Lévy, Paris, p. 108.

13. Hannah Arendt, *Essai sur la révolution*, in *L'humaine condition*, Quarto Gallimard, 2012, p. 581.